

Aux parents des enfants inscrits aux transports scolaires
Vicus et Stephansfeld

Brumath, le 07 décembre 2016

Affaire suivie par : Julie FRIESS
Ligne directe : 03.90.29.13.29
Courriel : julie.friess@cdc-brumath.fr

Objet : Tarification applicable à partir du 1^{er} janvier 2017.

Madame, Monsieur

Votre(vos) enfant(s) est(sont) actuellement inscrit(s) au transport scolaire brumathois Vicus et/ou Stephansfeld.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 5 décembre 2016 a adopté une nouvelle tarification applicable à partir du 1er janvier 2017. Vous trouverez ci-dessous un extrait du procès-verbal de la délibération :

	Quotient familial					
ligne Stephansfeld et Vicus	de 0 à 680	de 681 à 950	de 951 à 1250	de 1251 à 1500	de 1501 à 2000	de 2001 à +
2017 - tarif mensuel par enfant	12,62 €	13,89 €	16,42 €	18,93 €	21,46 €	23,99 €

Une majoration de 20% est appliquée aux tarifs des transports Vicus et Stephansfeld pour les familles qui ne sont pas domiciliées à Brumath. Toutefois, cette majoration ne s'applique pas aux familles dont l'enfant (ou les enfants) est (sont) inscrit(s) en ULIS.

Par ailleurs, la tarification du service restera forfaitaire, mensuelle et modulée en fonction des revenus des familles sur présentation d'un justificatif.

Je vous en souhaite bonne réception, Julie FRIESS, Assistante du Service des Affaires Scolaires, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
*Pour le Maire, par délégation,
L'Adjointe déléguée à l'Éducation,
la Famille et la Jeunesse,*



Sylvie HANNS